

LES INTERVENTIONS

DU PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

Agir pour améliorer la qualité
de vie au travail, accompagner
collectivités et agents dans
la prévention des risques
psychosociaux



LES INTERVENTIONS DU PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

Le travail est un élément central dans la vie des individus : il détermine les conditions d'existence, il permet de mettre en œuvre ses compétences, de se sentir utile, reconnu par les autres, etc. Dans certaines configurations, le travail peut aussi entraîner des situations de mal-être, de souffrance, en raison de la présence de risques psychosociaux. Pour prendre en charge les situations de travail dégradées et prévenir leur apparition, le psychologue du travail propose différentes interventions à destination des agents et des collectivités.



TARIFICATION

Facturation à l'acte



CONTACT

prevention@cdg25.org
03 81 99 36 32

BÉNÉFICIAIRES

collectivité non affiliée

collectivité affiliée

AGIR POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL, ACCOMPAGNER COLLECTIVITÉS ET AGENTS DANS LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX



En fonction des besoins identifiés, le psychologue du centre de gestion propose différents dispositifs, au niveau individuel, collectif et organisationnel :

- La médiation professionnelle peut être proposée dans une situation de conflit, de tensions ou de blocage entre plusieurs acteurs (entre agents, agents et supérieurs hiérarchiques).
- Le groupe de parole est un cadre collectif d'échange, de réflexion et d'élaboration qui peut être proposé lorsqu'une équipe rencontre certaines difficultés, pour travailler autour de thématiques particulières (travail en équipe, projets de la structure, changements, etc.) ou suite à un événement marquant (décès d'un agent, agression, etc.).
- L'analyse des pratiques professionnelles est un dispositif collectif à destination des professionnels engagés dans une relation avec un public (crèches, CCAS, ATSEM...) afin de permettre aux agents de prendre du recul, de se distancier de l'activité quotidienne, pour penser et mettre au travail les questions qui traversent le métier.
- La supervision managériale est un dispositif d'accompagnement individuel à destination des personnes ayant des fonctions d'encadrement d'agents.
- La formation et la sensibilisation des équipes aux questions relatives aux risques psychosociaux.

+ NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Un professionnel qualifié, neutre, apportant un regard extérieur
- Une expertise pour appréhender les situations de travail
- Une proposition d'intervention adaptée au contexte et aux besoins des employeurs publics
- Des approches concrètes, centrées sur la réalité du travail
- Une posture facilitatrice, permettant de mieux penser une thématique qui semble souvent délicate pour les collectivités

